

Département : Deux-Sèvres

Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

Le vingt-huit septembre deux mil quinze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux mil quinze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

**Etaient présents**: Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean-Luc GUINARD, Angélique BOURDIN, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Marylène GIRAUDON, Chrystèle JARNY, Philippe NOIRTAULT, Cécile TAVENAU, Sandra VIDARD-ROUVREAU.

Absents excusés: Sophie AUGER a donné pouvoir à Angélique BOURDIN,

Alain BARD a donné pouvoir à Benoît PIRON,

Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Jean Luc GUINARD, Emmanuel ROUSSELOT a donné pouvoir à Patrick CLISSON.

Absents: Isabelle TOURTOIS.

Secrétaire de séance : Cécile TAVENEAU.

Monsieur le Maire, en préambule, précise avoir reçu un courrier de Madame Fabienne HULCELLE l'informant de sa démission du Conseil Municipal. Madame Stéphanie DESNOUE doit donc faire savoir si elle souhaite rejoindre le Conseil Municipal. L'Assemblée compte donc actuellement 18 membres élus.

# Approbation des comptes-rendus des réunions de Conseil Municipal du 29 juin et 17 août 2015

Le compte-rendu du 29 juin 2015 n'appelle pas d'observations particulières. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipaux du 29 juin 2015, avec :

- 15 voix « pour »,
- 2 voix « contre ».
- 0 voix « abstention ».

Le compte-rendu du 17 août 2015 n'appelle pas d'observations particulières. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipaux du 17 août 2015, avec :

- 15 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## Rapport des commissions communales et intercommunales

Commission Jeunesse-Sport-Animations-Associations

Monsieur PARNAUDEAU informe l'Assemblée que l'aménagement de la structure 4-10 ans entre la Salle multi-activités et le City-Stade démarre le 5 octobre pour quinze jours de travaux. Les demandes de subvention pour ces travaux sont regroupées avec celles des travaux d'aménagement du parking Marcel Massé.

Monsieur BARANGER nous en présente un point d'avancement concernant les divers financements :

- FRIL: 45 000 euros attribués (pour une demande de 90 000 euros),
- DETR: dossier pris en compte, dans l'attente d'une réponse,
- CAP79 (Conseil Départemental) : attente d'une réponse.

Le coût du projet, pour l'espace de jeux, estimé à 60 000 euros se répartit comme suit :

- 54 000 euros TTC : Fourniture et pose de la structure,
- 4 000 euros TTC : graviers,
- 2 000 euros TTC: rambardes + frais annexes.

## Commission Ecole-Petite Enfance-Restaurant Scolaire

Madame TALINEAU informe l'Assemblée du départ de trois enseignants : Monsieur VEYSSIERE, Mme GAILLEDRAT et Mme SABOUREAU.

A la rentrée, nous avons enregistré 20 départs, dont 16 pour le collège et 29 arrivées, avec un effectif total de 133 élèves.

Un bilan est présenté à l'Assemblée des projets et sorties pédagogiques du troisième trimestre écoulé, ainsi que des projets qui seront reconduits pour cette nouvelle année scolaire, à savoir : la gym petits, l'intervention de bénévoles de l'association « lire et faire lire » pour la maternelle et en attente de réponse, un créneau auprès de Gatinéo, une demande d'assistant de langue anglaise, une demande pour avoir un intervenant musique.

Concernant les TAP, un forfait de 40 euros / enfant / an sera demandé aux familles qui utiliseront l'accueil périscolaire.

Concernant la cantine, le nouveau mobilier est arrivé.

Une réunion de la Commission sera organisée après la prochaine réunion du Conseil d'Ecole.

# Commission Urbanisme-Voirie-Bâtiment

Monsieur GUINARD informe l'Assemblée qu'un point financier a été dressé lors de la réunion du 15 septembre dernier, duquel il ressort un reste à réaliser de 24 000 euros concernant la partie Bâtiment et de 19 000 euros concernant la partie Voirie, pour la section d'investissement.

Le Chemin de Côte Pierre est réalisé.

Monsieur GUINARD propose un achat de matériel pour un aspirateur de feuilles qui permet une économie d'essence et un meilleur confort auditif. A cet effet, l'entreprise Mornieu a fourni un devis de 3 800 euros. L'ancien matériel est proposé à 1 500 euros à la Commune de Verruyes.

Il est aussi prévu le remplacement de deux friteuses et d'une légumière pour la Salle du Foyer Rural, ainsi que le remplacement d'une baie vitrée dans le logement de Monsieur Blais.

Concernant les travaux de Château Bourdin, l'entreprise retenue, la moins-disante à 162 000 euros, est l'entreprise Colas; l'étude de marché a été réalisée par Alpha Géomètre. L'an dernier, les travaux d'enfouissement de réseau ont été mal réalisés sur la tranche 3 par rapport à une maison avancée sur la route et les travaux de la tranche 4 s'avèrent irréalisables en l'état, suite aux sondages réalisés en début de tranche 4.

Il est donc proposé à la Commune de regrouper les enfouissements au centre de la voie roulante, avec un surcoût de 18 000 euros, pour mettre en place la solution technique proposée.

Le 15 novembre est la date butoir du Conseil Général pour achever ces travaux et il y a quatorze semaines de travaux prévus. Ces impératifs ne pourront pas être tenus en cas de nouvel appel d'offre. De plus, les nouveaux devis réactualisés seraient tous de plus de 18 000 euros supplémentaires à ceux fournis par Alpha Géomètre.

Monsieur GUINARD informe l'Assemblée qu'il demande à Alpha Géomètre de fournir un nouveau descriptif de travaux chiffré pour justifier de cet écart de prix.

Monsieur FAVREAU suggère d'envoyer un courrier à Gérédis pour leur notifier que les travaux déjà réalisés ne sont pas conformes, notamment concernant les candélabres qui ont été fixés sur des buses.

L'opération ferrailles Togo prévoit une collecte du 11 au 29 novembre, pour un ramassage début décembre. Il nous faut donc trouver un endroit pour la dépose et récupération de la ferraille. L'an dernier, 64 tonnes ont été collectées à 75 euros / tonne. Cette année, le montant minimum est estimé à 65 euros / tonne.

### Communauté de Communes

Madame GIRAUDON informe l'Assemblée que la réunion du 28 septembre avait pour objet le bulletin communautaire et l'agenda des réunions.

Le Téléthon aura lieu les 4 et 5 décembre prochains, avec de nombreux changements. Le choix de la Commune qui organisera le repas du Samedi midi n'est pas encore arrêté. Le repas du Vendredi soir aura lieu à Verruyes pour un tarif de 12 euros par personne. L'an dernier, cette opération a dégagé un bénéfice de 5 000 euros pour notre canton.

#### Commission Communication et Affaires Culturelles

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Fabienne HULCELLE lui a remis sa lettre de démission le 21 septembre. Madame HULCELLE était très investie dans cette Commission et dans la rédaction du Bulletin Municipal, une réflexion est donc à mener sur ces sujets. Concernant le Conseil Communautaire, la suppléante est Madame Cécile TAVENEAU.

#### Choix du mobilier de la nouvelle bibliothèque

Monsieur BARANGER a rencontré des bénévoles et acteurs de bibliothèques déjà existantes et obtenu des devis de trois entreprises : DPC dont le devis s'élève à 4 600 euros TTC, Quadra concept dont le devis s'élève à 13 244 euros TTC et Camif Collectivités Manutan dont le devis s'élève à 6 301 euros TTC.

L'importante différence entre les fournisseurs peut s'expliquer dans la proposition d'aménagement, notamment pour Quadra concept qui a conçu l'espace avec du mobilier adapté et répondant aux besoins d'accueil du public. Les autres propositions étaient plus basiques et plus austères.

La Bibliothèque Départementale des Deux Sèvres nous a demandé de déposer un dossier de subventions avant le 5 octobre. Ce projet sera une mutualisation avec les autres bibliothèques de la Communauté de Communes. Certains volontaires souhaitent s'engager pour tenir cette bibliothèque et une réflexion est menée pour décharger un agent communal de son poste actuel pour assurer une partie de la gestion de cette nouvelle bibliothèque. La commune s'est déjà positionnée sur une formation au premier semestre 2016 proposée par la Bibliothèque Départementale.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition d'aménagement de l'entreprise DPC, avec :

- O voix « pour »,
- 16 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition d'aménagement de l'entreprise Camif Collectivités Manutan, avec :

- 0 voix « pour »,
- 16 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition d'aménagement de l'entreprise Quadraconcept, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre ».
- 1 voix « abstention ».

# Demandes de subvention pour l'acquisition du mobilier de la nouvelle bibliothèque

Monsieur BARANGER informe l'Assemblée que les financeurs potentiels pour ce nouveau projet d'investissement sont la Région et le Conseil Départemental. Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes		
Achat matériel	10 873,00	Conseil Départemental	5 400,00	
Eco-participation	163,70	Don du Foyer Rural	1 500,00	
Frais de livraison et de montage offerts		Autofinancement (Commune)	4 136,70	
TOTAL HT	11 036,70	TOTAL HT	11 036,70	
TVA	2 207,34	TVA	2 207,34	
TOTAL TTC	13 244,04	TOTAL TTC	13 244,04	

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer le plan de financement proposé ci-dessus, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

## Contrat d'assurance pour les risques statutaires pour les agents communaux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il s'agit d'un contrat que l'employeur a obligation de souscrire et qui couvre le remboursement des indemnités journalières en cas d'arrêts maladie des agents communaux. Sont concernés 7 agents affiliés à la CNRACL et 3 agents affiliés à l'IRCANTEC.

Notre contrat actuel, souscrit actuellement avec le CDG-SOFCAP, s'arrête au 31 décembre 2015. Le CDG a lancé une nouvelle consultation et nous propose une nouvelle offre d'assurance.

Le marché de l'assurance étant très concurrentiel, Monsieur le Maire a consulté deux autres organismes et voici le résultat de la consultation :

Organisme			Franchise	Assiette	Contrat	
		indemnisation	Durée	Туре		
CDG - SOFCAP	5,90 %	1,20 %	10 jours	Traitement annuel	3 ans	Capitalisation totale
CDG - SOFCAP	5,58 %	-	20 jours	Traitement annuel	3 ans	Capitalisation totale
GROUPAMA	5,36 %	1,18 %	10 jours	Traitement annuel	4 ans	Capitalisation totale
GROUPAMA	5,13 %	1,07 %	20 jours	Traitement annuel	4 ans	Capitalisation totale
SMACL	6,12 %	1,70 %	10 jours	Traitement annuel	6 ans	Capitalisation totale
SMACL	5,95 %	1,60 %	15 jours	Traitement annuel	6 ans	Capitalisation totale

Au contrat du CDG, se rajoute une participation annuelle de **0,13** % **de la masse salariale**, justifiée par les frais engagés par le CDG pour la mise en place et le fonctionnement des missions d'accompagnement, pour la gestion du contrat et la prévention de l'absentéisme. Car le CDG est l'intermédiaire de l'assureur SOFCAP, intermédiaire que la Commune doit rémunérer si elle choisit ce prestataire.

Pour Groupama ou la SMACL, il n'y a pas d'intermédiaire supplémentaire.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix de l'assureur CDG-SOFCAP, concernant l'assurance pour les risques statutaires des agents communaux, avec :

- 0 voix « pour »,
- 17 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix de l'assureur SMACL, concernant l'assurance pour les risques statutaires des agents communaux, avec :

- O voix « pour »,
- 17 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix de l'assureur GROUPAMA, concernant l'assurance pour les risques statutaires des agents communaux, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## Demande de subvention, auprès du Conseil Départemental, pour des diffusions de spectacles

Monsieur BARANGER informe l'Assemblée de la possibilité de demander une subvention pour l'organisation de trois spectacles dans le cadre du développement de la présence artistique des compagnies professionnelles du spectacle vivant. Cette subvention serait de 30 % du montant des cachets, soit 1 890 euros. Cette subvention permet la programmation du spectacle Taptapo à 1 500 euros.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes		
Service extérieur CARUG	1 068,00	Ventes billetterie et buvette	1 778,00	
Location salle	600,00	Département	1 890,00	
Rémunération intermédiaires	6 300,00	Dons en nature	1 400,00	
Publicité, Publications	500,00	Autofinancement :		
Déplacements, Missions	100,00	- Commune	3 500,00	
TOTAL CHARGES	8 568,00	TOTAL PRODUITS	8 568,00	

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement présenté ci-dessus, concernant l'aide à la diffusion de spectacles, avec :

- 15 voix « pour »,
- 0 voix « contre ».
- 2 voix « abstention ».

## Remboursement d'une facture d'achat pour la cérémonie du Tour 79

Madame HULCELLE a réglé, en urgence, lors du Tour 79, l'achat de 4 bouquets de fleurs pour une somme totale de 88 euros.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le remboursement la somme versée par Madame Hulcelle, dans le cadre du Tour 79, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre ».
- 0 voix « abstention ».

# Décision modificative pour l'opération « Acquisition de matériels »

Monsieur le Maire propose de réaliser un virement de l'opération « voirie » vers l'opération « acquisition de matériels » d'un montant de 3 500 euros pour valider l'achat d'un aspirateur à feuilles, conformément à la l'évocation de Monsieur GUINARD de sa commission Urbanisme-Voirie-Bâtiments.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative pour l'opération acquisition de matériel telle que proposée ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 0 voix « contre ».
- 0 voix « abstention ».

#### Décisions modificatives pour deux opérations comptables obligatoires

Monsieur le Maire propose les modifications comptables suivantes :

#### **Amortissement - DEPENSES**

Virement de l'article 6064 « fournitures administratives » vers l'article 6811 « dotations aux amortissements » pour la somme de 892,34 euros correspondant à une facture de travaux d'effacement du réseau téléphonique de Château Bourdin – 2ème tranche. Délibération déjà prise le 16 mars 2015 mais non prévu au budget.

#### Amortissement - RECETTES

Virement de l'article 1323 « subventions du département » vers l'article 280422 « dotations aux amortissements » pour la somme de 892,34 euros correspondant à une facture de travaux d'effacement du réseau téléphonique de Château Bourdin – 2ème tranche. Délibération déjà prise le 16 mars 2015 mais non prévu au budget.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative détaillée ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 1 voix « contre ».
- 1 voix « abstention ».

## Affectation frais d'études - RECETTES

Virement de l'article 1323 « subventions du département » vers l'article 2033 « frais d'études » pour la somme de 631,81 euros correspondant à une facture de frais d'études pour la salle multi-activités.

#### Affectation frais d'études - DEPENSES

Virement de l'article 2315 « installations techniques » de l'opération 183 « cimetière » vers l'article 2135 « installations générales, agencements » pour la somme de 631,81 euros correspondant à une facture de frais d'études pour la salle multi-activités.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la décision modificative détaillée ci-dessus, avec :

- 15 voix « pour »,
- 1 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

## Informations et questions diverses

♦ Lecture du courrier de Monsieur PILOT, concernant le local commercial « Mets en Vin », accompagné d'un devis de 24 738 euros de désamiantage. Il propose d'acheter l'ensemble des locaux à 100 000 euros. Monsieur le Maire évoque une réunion de travail lors de laquelle ce point a été évoqué. La proposition de vente de la Municipalité est de 150 000 euros.

Madame VIDARD-ROUVREAU intervient pour préciser que, selon elle, le désamiantage doit être à la charge de la municipalité pour un coût total de 72 976 euros, la somme de 24 738 euros concernant seulement le désamiantage de la partie Sétélen. Le prix de vente ne serait plus que de 66 000 euros.

Les élus rappellent que le coût d'achat et de travaux réalisés dans ce local s'élèvent, au total, à 180 000 euros de frais engagés par la Commune.

Il a été convenu par l'Assemblée que ce point nécessite une réflexion et des recherches plus poussées avant de pouvoir prendre une décision.

♥ Monsieur FAVREAU souhaite savoir qui assure l'entretien de la zone artisanale. Ce point est à voir avec la Communauté de Communes.

🖔 Les élus évoquent plusieurs virages dangereux à sensibiliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Maire, Benoît PIRON